Les échos

De Ver Sur Launette – Loisy

N°26 : septembre 2020

SOMMAIRE

Editorial P 1

Etat civil P 2

Agenda P 2

Compte rendu du Conseil Municipal P 3

La rentrée P 6

Les 100 ans de mme Rognon P 6

Colis de noël et inscription sur la liste des anciens P 7

Gym Form Bien être P 7

Retour sur le 14 juillet P 8

Eclairage public, Stationnement et Vitesse P 9

Inauguration du city stade P 10

Les journées du patrimoine P 11

Informations actualités Trombinoscope des élus P 12

Editorial

Mesdames, Messieurs,

La période estivale a touché à sa fin. J'espère que vous avez pu profiter de cette période malgré ce contexte particulier.
Chacun a repris ses activités quotidiennes et surtout les enfants de la commune ont retrouvés le chemin des écoles et de leurs classes respectives. Les locaux étaient prêts à les accueillir en ce 1er septembre. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux écoliers et une excellente rentrée à tous les enfants en espérant qu'elle se déroule sous les meilleurs auspices.
Malheureusement, cette rentrée reste marquée par la présence et la résurgence de la pandémie de Covid-19. Le virus continue de circuler, de se diffuser dans certains territoires ; il faut donc continuer de rester vigilant, être prudent, respecter les gestes barrières et les distanciations physiques. Selon les bilans publiés par l'Agence Nationale de Santé ; les autorités n'excluent aucun scénario pour les semaines et les mois à venir. Le masque est obligatoire dans tous les lieux publics clos. Je sais pouvoir compter sur votre sens des responsabilités individuelles pour vous protéger et surtout protéger les personnes les plus fragiles. Le respect des gestes barrières reste la mesure la plus efficace pour contrer ce virus, ne nous relâchons pas !

Les associations du village ont repris leurs activités avec le respect du protocole (port du masque, désinfection des mains, un maximum de 10 participants, …) afin de leur permettre de retrouver une activité sportive après 6 mois d'arrêt. Néanmoins, les personnes de plus de 65 ans étant les plus vulnérables, les rassemblements bimensuels des jeudis après-midi pour nos aînés sont toujours suspendus. J'espère qu'ils comprendront notre décision et qu'ils pourront se réunir de nouveau très prochainement dans les locaux.

Horaires d'ouverture de la Mairie au public :

Lundi :	14 H – 18 H
Mardi	14 H – 18 H
Mercredi	10 H – 12 H
Jeudi :	Fermé
Vendredi :	14 H – 18 H

1er samedi du mois :
9 H 30 – 12 H
(Reporté au samedi suivant si jour férié)

Vous pouvez également contacter le secrétariat au 03 44 54 01 69 **UNIQUEMENT durant ces horaires**.

Certains projets structurants connaissent des avancées :

- Les travaux du city-stade se sont achevés et il a été inauguré le 14 juillet en la présence de notre sénateur, M. Olivier PACAUD, et notre conseillère départementale, Mme Nicole COLIN.
- Les appels d'offres de la station d'épuration sont en cours d'étude. Quatre entreprises ont répondu, suite à quoi des informations complémentaires ont été réclamées.
- Les appels d'offres de la future mairie ont été relancées pour cause de lots infructueux. Les plans ont été légèrement modifiés afin de trouver des économies financières.

Vous pouvez compter sur notre volonté de vous informer de l'évolution de ces principaux projets.

Les élections de l'exécutif du conseil communautaire ont eu lieu le 09 juillet. M. DOUCET, maire de Lagny Le Sec, a été élu Président. Yves CHERON a pour sa part été élu au bureau communautaire. L'objectif est d'avoir une Communauté de communes impliquant tous les conseillers communautaires dans un nouveau Projet de Territoire. Notre communauté de communes dispose de nombreux atouts, notamment en raison de son attractivité économique, qui lui offre une singularité enviable dans la conjoncture actuelle.

Enfin, je souhaite faire quelques rappels et faire appel à votre sens civique. Le civisme passe par le respect mutuel et un effort partagé afin de permettre à tous de vivre dans un village agréable. Dans ce cadre, il n'est pas inutile de rappeler quelques règles de base :

- Propreté : il est interdit de jeter des détritus sur la voie publique, les déjections canines doivent être ramassées par les propriétaires des animaux,
- Automobilistes, respectez les espaces réservés, les limitations de vitesse et le code de la route,
- Le tapage nocturne entre 22h et 7h du matin troublant la tranquillité d'autrui est répréhensible,
- Les feux de jardinage sont interdits.

Bien cordialement.

Betty COËLLE

ETAT CIVIL

Naissances :

- Jade RIPAILLE le 06/07/2020
- Elyana DESFONTAINES le 06/09/2020

Toutes nos félicitations aux familles.

Mariage :

- Vanessa MARTIN et Frédéric VILLE le 01/08/2020

Toutes nos félicitations aux mariés.

A VENIR …

- **Dimanche 4 octobre après-midi :** Nettoyage du village (Ver Clean Up Day)
- **Samedi 31 octobre :** Halloween à Ver-sur-Launette
- **Dimanche 22 novembre après-midi :** Première Dictée intergénérationnelle à la salle polyvalente de Ver
- **Vendredi 11 décembre :** Spectacle de Noël pour les enfants de Ver-sur-Launette
- **Dimanche 13 décembre :** Marché de Noël à la salle Polyvalente de Ver-sur-Launette

Ces événements sont soumis au strict respect du protocole sanitaire et sont sous réserve.

Compte rendu du Conseil Municipal

Conseil Municipal du mardi 7 juillet 2020

Indemnité de fonction à fin mai des conseillers municipaux sortants :

Suite à la crise sanitaire du COVID-19, le Maire et ses Adjoints sortants sont restés en place et les indemnités étant envoyées assez tôt à la demande de la perception, leurs indemnités ont été versées jusque fin mai 2020. Le nouveau conseil élu au 1er tour, a été mis en place le 26 mai 2020, donc les indemnités auraient dû être versées jusqu'à cette date. Ainsi, un trop versé est à constater pour le Maire de 165,25€ et 35,88€ par Adjoint.

Mme le Maire et les nouveaux adjoints percevant les indemnités qu'à compter du 10 juin 2020, elle propose que les conseillers municipaux sortants touchent leurs indemnités jusqu'au 31 mai 2020.

Règlement intérieur du conseil municipal :

Obligation pour les communes de plus de 1000 habitants de rédiger un règlement intérieur.

Budget primitif 2020 (Commune et Eau) :

Vu les événements liés à la crise sanitaire, l'approbation du Budget a été reporté au plus tard le 31 juillet.

Mme le Maire détaille les nouvelles propositions, les dépenses et recettes prévues.

COMMUNE

Les dépenses et recettes de fonctionnement pour l'année 2020 sont équilibrées à hauteur de 1 237 544.94 €.

Les dépenses et recettes d'investissement pour l'année 2020 sont équilibrées à hauteur de :
1 677 489.90 € (dont 150 640 de Restes à réaliser).

Mme le maire énonce le détail des subventions que le Conseil Municipal décide d'octroyer aux associations et organismes divers. Le détail de ces subventions figure au budget communal 2020 et n'a par conséquent pas lieu de faire l'objet d'une délibération spécifique.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Les dépenses et recettes de fonctionnement pour l'année 2020 sont équilibrées à hauteur de : 469 892.25 €.

Les dépenses et recettes d'investissement pour l'année 2020 sont équilibrées à hauteur de : 536 853.82 €.

Désignation des délégués extérieurs au bureau CCAS :

Ayant 6 représentants conseillers municipaux, il faut donc élire 6 représentants extérieurs.

Mme le Maire fait part aux conseillers des candidatures de membres extérieurs. Six personnes se sont faites connaitre, formant une liste de candidats :

- Nicole CARDINAL
- Xavier FRANCOIS
- Nicole FLORET
- Daniel COËLLE
- Christiane LEFAUCHEUR
- Catherine LOINGEVILLE

Désignation des membres de la commission communale des Impôts directs :

Mme le maire indique que le conseil municipal doit proposer une liste de personnes afin de siéger à la commission communale des impôts directs de la commune. Deux listes de douze noms ont été constituées. Le service des impôts de Senlis désignera 6 personnes de chaque liste pour siéger.

Approbation du Plan Local d'Urbanisme et du Zonage Pluvial :

Le Maire propose au conseil municipal de VER-SUR-LAUNETTE de bien vouloir :

- Approuver le zonage de la gestion des eaux pluviales, tel qu'annexé à la présente délibération,
- Dire que conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, des approbations feront l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, et d'une publication dans deux journaux diffusés dans le département,
- Préciser que le dossier d'enquête publique et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public en Mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture au public, à compter de la présente délibération, pendant une durée d'un an,
- Dire que ce zonage pour la gestion de l'eau pluviale sera annexé au PLU,
- Autoriser le Maire à signer tous documents et à accomplir toutes démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de VER-SUR-LAUNETTE, décide d'approuver la révision du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération et comprenant :

1 – RAPPORT DE PRESENTATION
2 – PADD
3 – OAP
4 – ZONAGE
5 – REGLEMENT
6 – ANNEXES

Dit que la présente délibération sera mise à la disposition du public, conformément aux articles L2131-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Dit que conformément à l'article L153-22 du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public en mairie de VER-SUR-LAUNETTE, aux heures et jours habituels d'ouverture et à la préfecture de SENLIS;
Dit que selon l'article L153-24 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération et les dispositions engendrées par le Plan Local d'Urbanisme, ne seront exécutoires qu'après :

- un mois suivant sa réception par le Préfet de L'OISE
- l'accomplissement des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal).

Dit que selon les articles L133-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme sera mis à disposition du public sur le portail national de l'urbanisme.
Transmet 2 exemplaires papiers du Plan Local d'Urbanisme et 1 CD Rom des fichiers pdf du dossier approuvé à la Sous-Préfecture de SENLIS

Ecole et périscolaire (états des comptes 2018 et sommes allouées 2019/2020 et 2020/2021 :

Mme le maire présente le comptes 2018 pour l'école et le périscolaire :

Cantine : -25 613€, Ecoles : -34 785,98€,

Périscolaire : -6 508,94€, NAP : +3 971,28€.

Mme le maire indique la répartition entre les communes d'Eve et de Ver Sur Launette. La commune de Ver doit à la commune d'Eve la somme de 913.39€ pour les NAP.

De plus, afin que les deux communes participent dans la même proportion aux dépenses des écoliers, il est proposé d'allouer par enfant :

- 2019/2020 : pour la coopérative 9,33€, pour les fournitures 36,27€ ;
- 2020/2021 (une augmentation de 4% avec l'accord de la commune d'EVE) : pour la coopérative 9,70€ et pour les fournitures 37,72€

Devis remise en service du cadran bibliothèque de Loisy :

Le cadran de la bibliothèque de Loisy est hors service. Il est nécessaire de faire appel à une société pour sa remise en service. Un devis a été reçu en février 2020 par l'entreprise BODET pour un montant de 1 603,90€.

Devis / contrat de nettoyage balayage des routes :

Le contrat de balayage avec la société VEOLIA PROPRETE NORD NORMANDIE étant caduc, Mme le maire propose une nouvelle proposition d'un contrat à compter du 01/07/2020 pour 2 ans avec 7 passages annualisés, 456€ HT par passage soit 3 192€ HT par an, renouvelable 3 fois par période d'un an.

Le renouvellement du contrat avec Véolia est adopté à l'unanimité. Mme le maire est autorisée à signer le contrat avec la société VEOLIA.

<u>Questions diverses</u> :

Mme Le Maire informe le conseil de la réception d'une subvention du département de 10 880€ pour l'acquisition du terrain pour un parking.

Mme COLPAERT demande s'il y a une prévision de réfections des trottoirs en particulier « rue du bois » ? Mme le Maire dit qu'il faudra étudier les coûts car de nombreux trottoirs sont en mauvais états sur la commune.

Mme RENAUD demande où en est le recrutement de l'employé communal ? Jusque quand les CV peuvent être envoyés à la mairie ? Il n'y a pas de date précise, actuellement 3 CV reçus sont encore à l'étude. Depuis peu, deux personnes à l'essai ne correspondaient pas au profil recherché et ont donc été remplacé. Actuellement le service est assuré par une personne envoyée par Valois emploi qui semble convenir à notre recherche. Mme Le Maire choisira en fonction du profil des demandes.

Retrouvez l'intégralité des comptes rendus des séances sur le site internet de la commune
http://www.versurlaunette.fr/mon-village/comptes-rendus-conseils-municipaux/

VOUS AVEZ DES PROJETS DE CONSTRUCTION OU D'EXTENSION ? VOUS RECHERCHEZ UN LIEU, UNE PHOTOGRAPHIE, UNE PARCELLE CADASTRALE, DES DONNÉES GÉOGRAPHIQUE… ?

Depuis septembre 2020, la nouvelle version des documents d'urbanisme a été publiée sur le Géoportail de l'urbanisme suite à l'approbation de notre P.L.U. Il n'est plus obligatoire de se rendre en mairie, vous pouvez désormais consulter les règlements d'urbanisme qui s'appliquent sur votre parcelle ou votre commune directement sur le portail ***<u>https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/</u>***

Le Géoportail de l'urbanisme permet à chacun de :

- localiser son terrain
- faire apparaître et interroger le zonage et les prescriptions qui s'y appliquent
- consulter et imprimer tout ou partie des documents d'urbanisme (données géographiques et règlements de la commune)
- télécharger les données géographiques (zonages) et littérales (règlement au format PDF) ;
- afficher en superposition des couches d'information (sélection des prescriptions, fond cadastral, photo aérienne…)

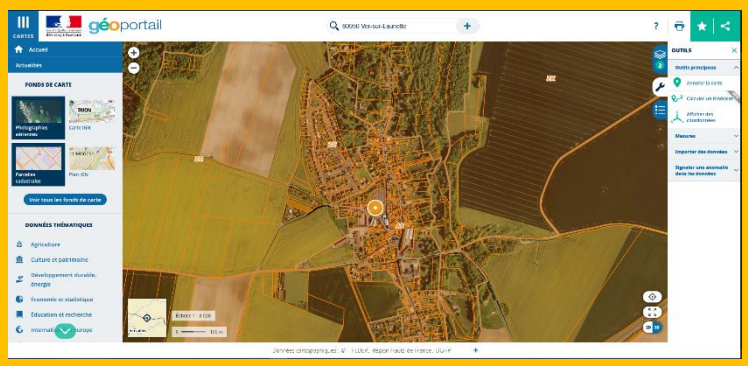

- créer et diffuser sa propre carte (prescriptions à représenter, outils de dessin)
- connaître les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation de son terrain.

Vous êtes assuré de consulter les données les plus récentes et donc fiable.

En termes d'ergonomie, cet outil est totalement accessible depuis un ordinateur, une tablette ou bien un smartphone.

C'ÉTAIT LA RENTRÉE

Le mardi 1er septembre a marqué pour les élèves de notre RPI la fin des vacances d'été. Avec leur nouveau cartable et leurs fournitures, une centaine d'élèves de maternelle et d'élémentaire ont retrouvé leurs camarades et leurs professeurs.

Les élus de Ver-sur-Launette étaient présents dans les écoles, à la cantine et au périscolaire pour vivre cette reprise qui s'est faite en douceur.

Une rentrée particulière s'est déroulée dans le strict respect des gestes barrière tant en classe que dans la cour de la récréation. Le brassage des élèves est ainsi limité par la séparation de la cour dans les deux écoles.

A la cantine, les demi-pensionnaires, ayant retrouvé la salle de restauration de Ver-sur-Launette, ont pu profiter de plats chauds et d'un placement avec des tables fixes.

Les élus remercient vivement le personnel communal, les enseignants et l'ARPE pour leur engagement au service des enfants et tout le sérieux qu'ils ont mis en œuvre pour une rentrée sereine et sécurisante.

Guillaume GAST

NOTRE DOYENNE BIEN ENTOURÉE POUR FÊTER SES 100 ANS !

Vendredi 07 août, la municipalité de Ver Sur Launette s'est déplacée jusqu'au domicile de Lucette ROGNON pour fêter l'anniversaire de ses cent ans. La commune devait fêter cet événement, mais au vu de la crise sanitaire il en a été décidé autrement…

Et c'est en présence de Franck, son petit-fils, que la centenaire a reçu des mains de Betty COËLLE, maire, accompagnée de Sylvie MASTINI, adjointe et Philippe LEFEVRE, élu, une belle composition florale, 100 roses rouges. Pour célébrer la longévité de notre doyenne, il a été partagé un gâteau et une coupe de champagne, pendant qu'elle a très gentiment raconté son existence.

Elle nous a dit ne pas avoir dormi la nuit dernière et avoir retracé dans sa tête toute sa vie. Lucette est née à Ver dans une maison situé sur la Place de la Croix le 7 août 1920 à 16h. Elle nous disait être heureuse de fêter ses 100 ans chez elle, car pour elle « Ver Sur Launette est son paradis » !
Notre centenaire a été entouré pendant ce siècle de 2 enfants, 8 petits-enfants, 14 arrière-petits-enfants et 3 arrières-arrières-petits-enfants.

Je suis fière de pouvoir fêter les 100 ans de Lucette car c'est certainement, une rare fois, voire la première fois qu'il y a une centenaire dans la commune.

BON ANNIVERSAIRE A LUCETTE

Betty COËLLE

Colis de Noel

Comme chaque année vous allez recevoir un courrier vous proposant le choix entre le colis de Noel ou le repas des anciens.

Nous insistons sur l'importance pour vous de répondre si vous souhaitez l'un ou l'autre - En effet, faute de réponse , nous considèrerons que vous n'êtes pas intéressé par cette proposition.

Les colis vous seront distribués courant Décembre Pour ceux d'entre vous optant pour le repas des anciens, celui-ci aura lieu début 2021. La date vous sera communiquée ultérieurement.

Inscription sur la liste des anciens

Si vous êtes nés en 1955 ou avant, que vous n'êtes pas inscrit sur la liste des anciens et que vous souhaitez l'être , nous vous invitons à vous rendre en mairie muni de votre avis d'imposition sur le revenu domicilié à Ver (bien sur les sommes imposées peuvent être masquées) - Cela vous permettra de profiter à ce jour du colis de noël ou du repas des anciens ainsi que de la sortie annuelle organisée pour les 65 ans et plus.

GYM FORM' BIEN-ETRE

SALLE POLYVALENTE DE VER-SUR-LAUNETTE

Planning des cours rentrée 2020

LUNDI - GYM DOUCE/STRETCHING
DE 18H30 à 19H30
Etirement en douceur
Cours appréciés des adhérents, détente assurée, assouplissement de tout le corps - relaxation

MERCREDI - ENTRETIEN MUSCULAIRE
DE 10H00 à 11H00
Renforcement musculaire
DE 18H30 à 19H30
Renforcement musculaire

VENDREDI – GYM DOUCE/STRETCHING
DE 18H30 à 19H30
Etirements – assouplissement du corps - relaxation

Cours limités à 10 personnes - mesures d'hygiène et distanciation appliquées en salle

SAMEDI - MARCHE NORDIQUE
DE 14H00 A 16H00
Marche et exercices en forêt d'Ermenonville
Reprenez contact avec la nature

Renseignements et inscriptions sur place
chrisgym60@gmail.com

Retrouvez toute votre forme avec nos séances de gym près de chez vous, une semaine gratuite pour essayer. Reprise à partir du lundi 14 septembre.

Retour sur les festivités du 14 juillet

Le 14 Juillet 2020, s'est déroulé notre désormais traditionnel pique-nique républicain.

Le soleil, la bonne humeur et les festivités étaient au rendez-vous. Après trois mois difficiles pour tous, cette journée a été l'occasion de célébrer ensemble notre fête nationale dans un lieu qui s'y prêtait parfaitement : le stade et notre nouveau city-stade.

Rassemblés au cimetière pour un temps de commémoration au monument aux morts et après lecture de discours, les habitants de Ver se sont réunis pour partager les différents plats confectionnés pour l'occasion.

Vint ensuite le temps de l'inauguration du city-stade de Ver-sur-Launette, situé au stade, nouvel écrin de loisirs pour tous les habitants de notre commune. En présence d'Olivier Pacaud, notre sénateur et de Nicole Colin, conseillère départementale, des élus municipaux et des habitants. Nous remercions très vivement nos financeurs qui ont rendu la réalisation de cet équipement possible.

Enfin, l'après-midi fut dédié au traditionnel tournoi de pétanque qui a vu s'affronter dix-huit doublettes composées par tirage au sort. Les récompenses ont été remises par Madame le Maire. Une bien belle journée ensoleillée ponctuée par des sourires.

Guillaume GAST

Un terrain de pétanque à Loisy et à Ver

Dans le cadre du développement de l'offre de loisirs à Ver-sur-Launette, de nombreux citoyens nous ont relayé l'idée de la construction d'un terrain de pétanque à Loisy et à Ver-sur-Launette (Stade).

Si vous souhaitez vous impliquer dans sa planification et sa construction, n'hésitez pas à nous solliciter !

Interview d'un professionnel du village

Pour la réalisation de prochains articles, nous souhaiterions mettre en valeur les entreprises et entrepreneurs de notre village. Si vous souhaitez être interviewés et relayer votre activité, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante : contact@versurlaunette.fr

LA COUPURE NOCTURNE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Halte à la pollution lumineuse, c'est l'heure de l'extinction des feux. Depuis septembre, le village se retrouve dans l'obscurité passé minuit. Les lampadaires se rallument avant les lueurs du jour, à 4 heures.

A l'origine de cette décision, la volonté de réduire les nuisances lumineuses, objectif du Grenelle de l'environnement. Les effets de l'éclairage nocturne sont insidieux : ils provoquent la disparition du ciel étoilé et troublent fortement les écosystèmes (chauves-souris, insectes, oiseaux migrateurs…). Pendant le confinement, en mars dernier, l'expérimentation d'éteindre l'éclairage public toute la nuit avait été réalisée. Nous vous avions demandé de donner votre avis. Il y a eu « cinq retours d'inquiétudes » d'habitants. Ces derniers réclamaient, pour certains […] d'être plutôt sur un arrêt de l'éclairage public seulement une partie de la nuit et non toute la nuit ; et d'autres avaient des préoccupations sur la sécurité des maisons, alors qu'on sait que les vols ou les cambriolages se passent plutôt en journée, et des piétons.

De plus en plus de communes décident de mettre en place la coupure nocturne. Ce dispositif permet ainsi de réaliser des économies d'énergie, mais pas seulement.

Jusqu'à présent, les villes et villages considéraient l'éclairage comme un acquis, signe de progrès. Aujourd'hui, l'on commence à prendre conscience que la lumière a un coût, économique et énergétique, et des conséquences sur le vivant.
L'éclairage public est un service fourni par la commune aux habitants et aux visiteurs. Il doit être adapté au juste besoin des usagers de l'espace public. Il permet de faciliter les déplacements et les activités. Cependant, à certaines heures de la nuit, l'activité humaine dans les rues est très réduite, voire inexistante. L'éclairage peut donc être considéré comme inutile. Un éclairage non maîtrisé a un impact sur la biodiversité et peut perturber des écosystèmes. Son extinction la nuit permet tout à la fois de préserver l'environnement, en réduisant les nuisances lumineuses pour les riverains, la faune, la flore et de diminuer la facture énergétique.

Côté sécurité routière, de nombreuses expériences ont montré que l'extinction nocturne n'augmente pas le nombre d'accidents. Au contraire, les automobilistes ont même tendance à réduire leur vitesse.
Dans la plupart des communes pratiquant la coupure nocturne, aucune augmentation des délits n'a été observée.
L'éclairage nocturne a aussi un impact sur notre santé. L'arrêt de l'éclairage public est une absence de pollution pour bien dormir et retrouver un ciel étoilé plutôt qu'un ciel nuancé d'orange et jaune.

STATIONNEMENT, VITESSE : DES MAUVAISES HABITUDES À CHANGER

Malgré des rappels réguliers, il est encore constaté trop d'incivilité en matière de stationnement et de circulation routière.
Le conseil municipal a décidé de continuer à œuvrer pour l'amélioration de la sécurité de notre commune et de son cadre de vie. C'est pourquoi, de nouvelles mesures dans ce sens vont prochainement être prises :

Il a été décidé de réaménager la place de la croix en zone bleue sur un périmètre adapté. Les atouts de cet aménagement permettront de partager utilement l'espace public, de limiter les voitures dites « ventouses » et de favoriser l'accès au commerce, aux équipements de proximité et services publics en assurant une plus grande rotation par un stationnement rapide, pratique et gratuit.

De plus :

- Nous faisons preuve de tolérance, mais il est constaté de plus en plus de véhicule stationné à cheval sur les trottoirs. Nous vous rappelons que **ce type de stationnement est interdit.**

- Il avait été décidé au printemps 2018 la modification des règles de circulation dans les rues du bois et Hubert Vaillant. Nous constatons que certains conducteurs devraient repasser leur code de la route et apprendre à quoi ressemble un panneau **« sens interdit ».** Ces aménagements ont été réalisés pour sécuriser les lieux et doivent être respectés.

- Enfin, la vitesse excessive est elle aussi trop souvent constatée. La zone 30 a été étendu à toute la rue principale et les autres rues du village doivent être empruntées avec une vitesse adaptée.

Certaines habitudes ont la vie dure et peuvent vous coûter cher si vous persistez à ne pas en changer.

Betty COËLLE

L'INAUGURATION DU CITY STADE

L'installation du terrain multisports, sur le stade municipal, est terminée depuis le 22 juillet 2020.
Cet équipement permet de jouer au football, au hand-ball, au basket-ball, au hockey sur gazon, au badminton, au tennis-ballon, au tennis et au volley.
Il a été complété par un filet pare-ballon côté route de Loisy.

Le terrain mesure 12 x 24 mètres, soit 288 m^2 de résine. Sa structure en acier est conçue pour durer. Les aspects sécurité ont été particulièrement étudiés ainsi que la réduction des nuisances sonores.

L'équipe de montage était encore présente sur le chantier que jeunes et moins jeunes souhaitaient déjà tester les installations !

Depuis, chaque jour, le terrain accueille des jeunes et familles.
Les animateurs du centre social des portes du Valois ont pu le tester avec une dizaine de jeunes des alentours venu en vélo passer une nuitée sur le stade le mercredi 29 juillet.

Cet équipement est à vocation pédagogique et sportive. Nous espérons qu'il devienne aussi un lieu de rencontres intergénérationnelles conviviales. C'est un équipement collectif, en accès libre, de 8H à 22H.

Sa liberté d'accès est une marque de confiance faite à tous les utilisateurs. Il a été officiellement inauguré lors du pique-nique républicain, le 14 juillet 2020 en présence du sénateur, M. Olivier PACCAUD, et de la conseillère départementale, Mme Nicole COLIN. La résine restait à appliquer sur le sol, la météo n'étant pas clémente pour finaliser le terrain avant cette date.

La construction de ce terrain a bénéficié de 75% de subventions :
Département de l'Oise, 20 440 Euros,
Préfecture de l'Oise, DETR, 15 000 €uros,
Ministère des sports, CNDS(1), 11 000 €uros.
Le Parc Naturel Régional Oise Pays de France a participé en subventionnant la plantation d'arbres fruitiers de variétés anciennes locales afin d'intégrer cet équipement dans son environnement.

Betty Coëlle

(1) Les missions du CNDS (Centre National du Développement du Sports) sont intégrées depuis avril 2019 dans l'ANS (Agence Nationale du Sport), nouvelle gouvernance du sport français. "

A LA DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE DE NOTRE VILLAGE

Le samedi 19 et le dimanche 20 septembre marquaient l'organisation des journées européennes du patrimoine. Du fait des conditions sanitaires, le thème central de celles-ci était le patrimoine de proximité. Notre village n'est pas resté en dehors du programme, bien au contraire !

Notre village recèle de traces historiques vestiges de riches héritages médiévaux. Nous avons eu la chance de (re)découvrir pendant trois heures l'Eglise Saint Denis avec Odeline CHERON qui nous a présenté ses différentes strates, les décorations du gothique flamboyant, l'intérieur et l'extérieur de celle-ci.

La vingtaine de petits et grands ont été captivé par les explications de notre guide conférencière. C'était à la fois très instructif et très enrichissant pour mieux connaître notre village.

Guillaume Gast

INFORMATIONS DIVERSES/ACTUALITÉS /JEUX

1			7		5		8	6
2					1	7		
		5	8				9	
	1		9	5	7		3	
	7				4	8		
		4	2					3
8	9		4		3			1

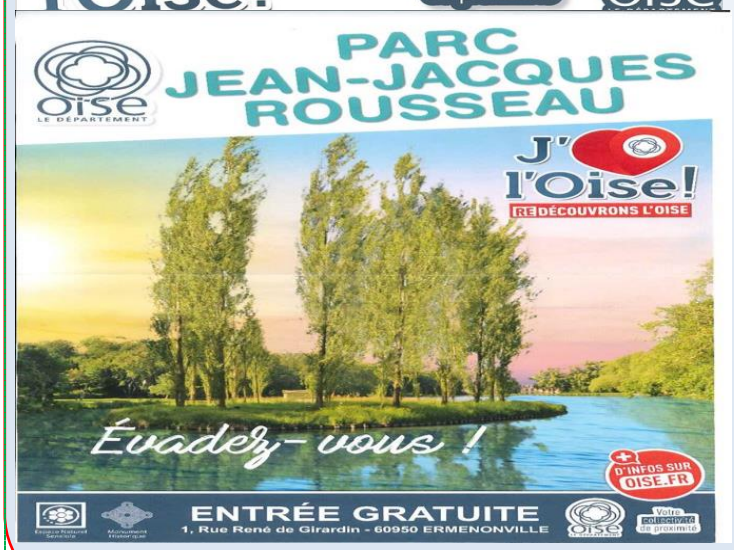

Trombinoscope des élus

Maire : **Betty COËLLE**

Adjoints :

Yves CHERON

Travaux et urbanisme

Sylvie MASTINI

Animation et CCAS

Guillaume GAST

Ecole et Communication

Conseillers municipaux :

Josiane BLAUWBLOMME

Commissions : Travaux et Finances

Philippe COLIN

Animation, Travaux, Finances

Lucie COLPAERT

CCAS, Animation, Travaux et Finances

Thierry CRESSAUT

CCAS, Animation, Travaux et Finances

Patrice FALCOZ

Travaux, Finances

Eric LAUBE

Travaux, Finances

Philippe LEFEVRE

Travaux, Finances

Céline NACCI

Ecole, Animation, Communication et Finances

Nathalie NAHARRO

CCAS, Travaux, Finances

Stéphanie POIS

Ecole, Animation, Communication, Finances

Delphine RENAUD

CCAS, Animation, Travaux et Finances